

-----Original Message-----

Expéditeur : Andrea Lee

Date : le 12 mars 2012, 14 h 50

Destinataires : Paradis, Christian - Député; Moore, James - M.P.; Del Mastro, Dean - M.P.; Lake, Mike - M.P.; McColeman, Phil - M.P.; Braid, Peter - M.P.; Calandra, Paul - M.P.; Moore, Rob - M.P.; Armstrong, Scott - M.P.; Calandra, Paul - M.P.; Thibeault, Glenn - M.P.; Angus, Charlie - M.P.; Benskin, Tyrone - M.P.; Nantel, Pierre - Député; Dionne Labelle, Pierre - Député; Cash, Andrew - M.P.; Regan, Geoff - M.P.; ~ Comité législatif loi C-11/Legislative Committee Bill C-11; Harris, Richard M. - M.P.

Objet :Projet de loi C-11

Bonjour,

Je m'adresse à vous, ministres, membres du comité sur le projet de loi C-11, et Dick Harris (mon député) pour vous laisser savoir qu'à titre d'électeur canadien je m'objecte avec toute la véhémence possible aux nombreux amendements et aux aspects existants du projet de loi C-11. En tant qu'utilisateur d'Internet et du contenu numérisé, et à titre de futur libraire, il m'importe énormément que les textes législatifs concernant les droits d'auteur au Canada soient équitables pour les artistes, les entreprises et les consommateurs.

Les règles sur « l'utilisation équitable » doivent être élargies de manière à inclure l'enseignement, la parodie, la satire et les usages de transformation. Les collages et autres formes d'art de transformation ont déjà cours et je ne crois pas qu'aucune mesure législative ne les fera disparaître. Je crois sincèrement que les gens et les créateurs veulent travailler dans le respect de la loi et que de simples règles décrivant comment les collages, etc. peuvent être produits légalement (sans mettre en faillite le créateur qui devrait engager des frais énormes) amèneront les gens à créer dans la légalité. Au-delà de ces extensions, le test des six critères de la Cour suprême peut servir à déterminer « l'utilisation équitable ».

Je vous prie de ne pas apporter d'amendements qui s'apparentent à la SOPA. La divulgation injustifiée des renseignements du souscripteur représente une violation de la vie privée et je m'y oppose fermement. Je suis aussi fortement en désaccord avec le blocage de sites Web, le retrait de contenus et toute idée d'une taxe sur l'iPod.

Enfin, les règles concernant les serrures numériques me préoccupent au plus haut point. Je vous prie de suivre les recommandations de l'Association canadienne des bibliothèques à l'égard du changement de ces règles pour circonvenir les infractions actuelles aux droits d'auteur. Il est franchement incroyable qu'en vertu de ces règles, il me soit impossible de transférer un contenu légalement acheté d'un format ou d'un dispositif à un autre ou de faire une copie de sauvegarde du contenu acheté. Je ne crois pas qu'il soit déraisonnable de vouloir conserver une copie de sauvegarde de mes achats ou de vouloir jouer un CD que j'ai acheté sur un iPod. Je n'aime pas les serrures numériques dans leur ensemble, mais s'il y a des changements comme ceux proposés par l'ACB, je les considère être un juste compromis entre les besoins des consommateurs et ceux des entreprises.

Les droits d'auteur existent pour protéger les droits : les droits des entreprises et des artistes, mais aussi les droits des consommateurs. Veuillez garder cela en mémoire cette semaine au moment d'étudier chacun des articles du projet de loi C-11.

Je vous remercie.

Andrea Lee